

# VÉGÉTAUX | vous avez jusqu'au 15 février pour commander vos bacs !

En 2024, place au changement !

Votre collecte des déchets verts évolue. Vous retrouverez des bacs à la place de vos sacs habituels.



© Freepik

Votre collecte des déchets verts évolue pour mieux répondre aux besoins du territoire du Syndicat Tri Action : **à partir de la première semaine d'avril 2024, la collecte des déchets verts des pavillons se fera en bacs.**

La dotation gratuite des sacs ne sera plus effective : Les sacs ne seront plus distribués.

## Des avantages multiples

Le syndicat a fait le choix de bacs perforés et munis d'une grille dans le fond, ce qui permet la circulation d'air et la réduction du volume des déchets qui y sont placés dans le temps.

Les bacs permettent une utilisation plus pratique et ergonomique et améliorent ainsi les conditions de travail des ripeurs en réduisant les risques de troubles musculo-squelettiques.

Par ailleurs, les bacs sont un gain environnemental en remplaçant le jetable par du durable : ils préservent nos ressources avec une durée de vie supérieure à 10 ans, là où le sac papier est à usage unique et génère des déchets supplémentaires.

Enfin, l'avantage est économique : les sacs représentent une dépense conséquente chaque année, et demandent une gestion de stockage intermédiaire. Avec les bacs, vous avez à disposition une solution pérenne et dont le coût sera amorti en deux à trois ans.

## Modalités d'obtention

**Vous pouvez d'ores et déjà commander un bac à déchets verts de 240 litres, selon les modalités suivantes : rendez-vous sur notre [site internet](#) pour remplir le formulaire dédié.**

**Vous avez jusqu'au 15 février** pour effectuer les démarches, pour une distribution garantie avant la reprise des collectes à partir de la première semaine d'avril 2024.

La mise à disposition et la livraison gratuites des bacs s'effectueront jusqu'au 1er avril 2024.

Attention ! Le bac à déchets verts fourni par le syndicat devient donc à partir de 2024 le seul contenant autorisé à la collecte. Afin de vous permettre d'écouler votre stock de sacs, leur collecte sera tolérée durant toute l'année 2024.



Infos pratiques

**Pour toute demande d'informations complémentaires**, vous pouvez contacter Tri Action via le formulaire «Une question?» sur la page d'accueil du site [www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr)

**Pour commander dès à présent votre bac** : [cliquez ici](#)

Documents

[Communiqué de presse | Tri action | bacs 2024](#)